



SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 21 septembre 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de
 l'informatique
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

Est absent : Monsieur le conseiller Ronald Cormier

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

09-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2009
3. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière
4. Appui – Forum des maires des municipalités riveraines du Saint-Laurent
5. Aide financière – Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO) – soirée 25^e anniversaire
6. Mandat notaire – servitude Hydro-Québec
7. Approbation – comptes à payer – août 2009, 2^e partie
8. Approbation – dépenses incompressibles – août 2009, 2^e partie
9. Dépôt – rapport d'activités du trésorier en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
10. Octroi de contrat – réaménagement du parc de rouli-roulant – appel d'offres 9023-ST
11. Octroi de contrat – acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse 2010 – appel d'offres 9024-TP
12. Mandat ingénieurs-conseils – étude de desserte en infrastructures municipales – nouvelle école primaire
13. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 3 septembre 2009
14. Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 17 septembre 2009
15. Acquisition de terrain pour la construction d'un nouvel échangeur sur l'autoroute 15
16. Autorisation signature – lettre d'entente 2009-06 relative à la création du poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, classe « C », au Service des loisirs
17. Embauche cols blancs étudiants – *commis*, Service des loisirs
18. Embauche cols blancs étudiants – *préposée à la bibliothèque*, Service des loisirs
19. Embauche auxiliaires – *préposé aux salles*, Service des loisirs – année 2009
20. Embauche auxiliaires – *préposé au patinage libre*, Service des loisirs – année 2009
21. Embauche professeurs – Service des loisirs
22. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – frisbee
23. Autorisation de dépenses supplémentaires – inscription par Internet – Service des loisirs
24. Autorisation de dépenses – réaménagement des terrains de soccer – parc Champlain
25. Avis de motion – règlement 1008-04-09 modifiant le règlement 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier la période d'interdiction de stationnement de nuit
26. Avis de motion – règlement 1235 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones C04-409 et I04-411, de retirer la zone I04-410 ainsi que les usages et les normes qui s'y appliquent et de modifier la grille des usages et normes de la zone C04-409

27. Adoption premier projet – règlement 1232 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H05-523 pour créer la nouvelle zone H05-561 et lui assujettir une grille des usages et normes et retirer la classe d’usage unifamilial en structure jumelée et contiguë pour la zone H05-523
28. Adoption premier projet – règlement 1233 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d’assujettir les zones I04-417 et I04-418 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d’évaluation et d’ajouter des critères d’évaluation spécifiques à la zone I04-412
29. Divers
30. Parole au public
31. Levée de la séance

09-09-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2009

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d’en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2009.

09-09-03 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), monsieur le maire André J. Côté fait lecture de son rapport sur la situation financière de la municipalité et dépose la liste de tous les contrats, tel qu’il est prévu en vertu de ladite loi.

Le texte du rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

**09-09-04 APPUI – FORUM DES MAIRES DES MUNICIPALITÉS RIVERAINES
DU SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du *Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent* souhaitent établir des modes de collaboration et de participation aux processus décisionnels susceptibles de modifier le milieu aquatique auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du *Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent* souhaitent collaborer à la mise en commun des connaissances relatives au fleuve permettant ainsi un partage efficace de l'information concernant le milieu aquatique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le projet d'entente de collaboration à intervenir entre le *Forum des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent* et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, visant la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;

QUE le maire de Montréal soit autorisé à signer cette entente à titre de représentant de la municipalité de Candiac et de l'ensemble du *Forum des municipalités riveraines au Fleuve Saint-Laurent*.

**09-09-05 AIDE FINANCIÈRE – TRANSPORT ADAPTÉ RIVE-SUD OUEST
(TARSO) – SOIRÉE 25^E ANNIVERSAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un souper de célébration aura lieu le 16 octobre prochain, au Musée ferroviaire Canadien de Delson/Saint-Constant pour souligner le 25^e anniversaire d'existence de l'organisme à but non lucratif Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO);

CONSIDÉRANT QUE TARSO demande une contribution de 1 000 \$ aux sept municipalités participantes afin de les soutenir pour l'organisation de cette soirée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière de 1 000 \$ pour le souper d'anniversaire de TARSO qui aura lieu le 16 octobre 2009 au Musée ferroviaire Canadien de Delson/Saint-Constant;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme sans but lucratif (OSBL).

09-09-06 MANDAT NOTAIRE – SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE selon la convention intervenue avec la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (CN), la Ville de Candiac doit effectuer les travaux de modification de la courbe du CN conformément aux plans et exigences du Chemin de fer en matière de sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit modifier l'emplacement des emprises d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville doit accorder une servitude à Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate maître Michel Rivard pour préparer les documents nécessaires à la création d'une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec, sur la partie du lot deux millions quatre-vingt-quatorze mille dix (2 094 010) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, conformément à la description technique préparée par Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, en date du 16 septembre 2009;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite servitude;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419.

09-09-07 APPROBATION – COMPTES À PAYER – AOÛT 2009, 2^E PARTIE

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la deuxième partie de la liste des comptes à payer du mois d'août 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la deuxième partie de la liste des comptes à payer du mois d'août 2009, remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois d'août 2009, à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 454 122,78 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 185 446,83 \$, le tout pour un total de 639 569,61 \$.

**09-09-08 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – AOÛT 2009,
2^E PARTIE**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la deuxième partie de la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois d'août 2009, représentant une somme de 566 515,67 \$.

**09-09-09 DÉPÔT – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER EN VERTU DE LA
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES
MUNICIPALITÉS**

La trésorière, madame Sylvie Landry, dépose le rapport d'activités prévu en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités pour l'année 2008.

**09-09-10 OCTROI DE CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE ROULI-
ROULANT – APPEL D'OFFRES 9023-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réaménagement du parc de rouli-roulant situé à la Maison des jeunes (projet 2007-533);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 17 septembre 2009, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Valgeau inc. », 581-B, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc de rouli-roulant, pour la somme

de 392 025,50 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9023-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même le surplus libre disponible et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-33-718.

09-09-11 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE RÉTROCAVEUSE 2010 – APPEL D'OFFRES 9024-TP

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse 2010, projet 2004-375;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 3 septembre 2009, une seule entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux connexes devront être effectués subséquentement sur le véhicule avant qu'il ne soit opérationnel, tels que l'installation d'équipement de communication, le lettrage et l'application d'un antirouille;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Hewitt Équipement limitée », 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 1B8, le contrat pour l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse 2010, pour la somme de 133 192,50 \$, toutes taxes incluses, et accepte l'option d'échange pour un montant de 11 287,50 \$, toutes taxes incluses, pour la chargeuse rétrocaveuse John-Deere 1999, le tout ayant pour effet de réduire d'autant le coût net d'acquisition du véhicule, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9024-TP;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au fonds de roulement au montant maximal de 130 000 \$, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-903-75-753, équipement.

**09-09-12 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – ÉTUDE DE DESSERTE EN
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – NOUVELLE ÉCOLE
PRIMAIRE**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs-conseils pour procéder à l'étude de la desserte en égouts et aqueduc pour la nouvelle école;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « SNC – Lavalin » pour procéder à une étude de desserte en égouts et aqueduc pour le projet de construction de la nouvelle école primaire, pour un montant de 14 935 \$, plus toutes taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services du 31 août 2009;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-419, honoraire ingénierie.

**09-09-13 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – CCU DU 3 SEPTEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification et d'agrandissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 3 septembre 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-09-07	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 35, rue de Fleury sur le lot 3 965 030.
CCU-2009-09-08	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 165, avenue des Flandres sur le lot 4 145 568.
CCU-2009-09-09	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 146, avenue de Deauville sur le lot 3 909 281.
CCU-2009-09-10	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 10, rue de Duneau sur le lot 4 177 892.
CCU-2009-09-11	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 31, rue de Duneau sur le lot 4 177 911.
CCU-2009-09-13	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 18, rue de Savoie sur le lot 4 028 546.
CCU-2009-09-14	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 4, rue de Séville sur le lot 4 028 559.
CCU-2009-09-15	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 57, rue de Syracuse sur le lot 3 922 925.

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et modification projetée
CCU-2009-09-04	H02-223	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification du revêtement extérieur (remplacement de l'aluminium par du cannexel) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 4, avenue Jacquard sur le lot 2 092 872.
CCU-2009-09-05	H05-513	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (convertir l'espace habitable par un garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 10, avenue d'Anjou sur le lot 2 094 275.
CCU-2009-09-06	H01-104	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (convertir le garage en espace habitable) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 201, avenue Mermoz sur le lot 2 092 299.

No recommandation	Zone concernée	Adresse et agrandissement projeté
CCU-2009-09-12	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'une véranda 4 saisons) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 21, rue de Dinard sur le lot 3 291 536.

09-09-14 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 17 SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification et d'agrandissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 17 septembre 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-09-16	H06-617	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 66, place de Bretagne sur le lot 2 096 407.
CCU-2009-09-18	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 154, avenue de Deauville sur le lot 3 909 282.
CCU-2009-09-19	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 156, avenue de Deauville sur le lot 3 909 283.
CCU-2009-09-21	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 7, rue de Duneau sur le lot 4 177 916.
CCU-2009-09-22	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 9, rue de Duneau sur le lot 4 177 915.
CCU-2009-09-23	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 20, rue de Duneau sur le lot 4 177 897.

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-09-24	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 35, rue de Duneau sur le lot 4 177 909.
CCU-2009-09-25	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 38, rue de Duneau sur le lot 4 177 906.
CCU-2009-09-26	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 153, avenue des Flandres sur le lot 4 145 562.
CCU-2009-09-27	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 171, avenue des Flandres sur le lot 4 145 571.
CCU-2009-09-28	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 174, avenue des Flandres sur le lot 4 145 541.
CCU-2009-09-29	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 24, rue de Fleury sur le lot 3 965 039.
CCU-2009-09-30	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 42, rue de Fleury sur le lot 3 965 048.
CCU-2009-09-31	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 52, rue de Fleury sur le lot 3 965 053.
CCU-2009-09-35	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 21, rue de Sauverny sur le lot 3 964 693.
CCU-2009-09-36	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 31, rue de Syracuse sur le lot 3 890 756.

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et modification projetée
CCU-2009-09-32	H04-401	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (convertir un garage en espace habitable) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 17, chemin de la Gatineau sur le lot 2 093 181.
CCU-2009-09-33	H03-307	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (modification de la toiture) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 118, chemin Haendel sur le lot 2 093 582.
CCU-2009-09-34	H05-509	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification (modification de la toiture) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis 10, boulevard Montcalm Sud sur le lot 2 096 881.

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et agrandissement projetée
CCU-2009-09-17	H05-522	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable au-dessus du garage ainsi qu'une salle d'eau à l'arrière dudit garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 7, avenue de Deauville sur le lot 2 095 114.
CCU-2009-09-20	H05-519	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable au-dessus du garage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 40, rue Debussy sur le lot 1 914 166.

09-09-15 ACQUISITION DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉCHANGEUR SUR L'AUTOROUTE 15

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville de Candiac et ceux de la Ville Delson ont transmis au ministère des Transports du Québec (MTQ) une demande officielle en juin 2001, pour la construction d'un accès (entrée/sortie) à l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT QUE les discussions se sont poursuivies pour s'assurer de la réalisation de cet échangeur qui sera construit dans le parc industriel Champlain (entièrement situé sur le territoire de Candiac), à la limite du territoire de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a proposé plusieurs scénarios de localisation de l'échangeur au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2006, l'ensemble du terrain requis pour l'emplacement de l'échangeur a été acquis par la compagnie Hewitt équipement ltée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a demandé aux nouveaux propriétaires que soit inscrite à l'acte d'achat du terrain, une clause visant à conserver un espace tant pour la construction de la rue Liberté que pour la construction d'un éventuel échangeur;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Hewitt équipement ltée a accepté d'inscrire ladite clause, laquelle devait être valide pour une période de trois ans, donc jusqu'au 19 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE des discussions avec les représentants de la compagnie Hewitt équipement ltée nous permettent de maintenir cette clause de non construction;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la compagnie Hewitt équipement ltée acceptent de vendre à la Ville de Candiac les terrains requis pour l'échangeur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande à la Ville de Candiac de lui céder ces terrains;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac devra procéder à des discussions menant à une entente pour l'acquisition des terrains requis tant avec la compagnie Hewitt équipement Itée qu'avec la société de Développement Iberville pour l'autre côté de l'autoroute;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac s'engage à acquérir les terrains identifiés aux quatre plans de MTQ et portant le numéro AA-8706-154-06-0678.

**09-09-16 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE 2009-06
RELATIVE À LA CRÉATION DU POSTE DE *SECRÉTAIRE*, TEMPS
PARTIEL RÉGULIER, CLASSE « C », AU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 25.1 de ladite convention collective relativement à la « création ou modification de fonctions »;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants en secrétariat pour le Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire créer un nouveau poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, classe « C », au Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2009-06 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative à la création du poste de *secrétaire*, temps partiel régulier, classe « C », au Service des loisirs;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**09-09-17 EMBAUCHE COLS BLANCS ÉTUDIANTS – *COMMIS*, SERVICE DES
LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants pour les inscriptions des activités durant l'année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche pour l'année 2009, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste de *commis*, col blanc étudiant, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

- Dylan Cera Émard
- Mélanie Chauvin-Lespérance
- Marie-Michèle Côté
- Katherine L'abbée-Lacas
- Amilie Lefort
- Benjamin Maître
- Jérémie Maître
- Paula St-Jean

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-90-116.

**09-09-18 EMBAUCHE COLS BLANCS ÉTUDIANTS – PRÉPOSÉ À LA
BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants afin de combler l'horaire de soir et de fin de semaine et pour remplacer les employés réguliers absents pour congés personnels, vacances et autres absences;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE ces étudiantes ont déjà travaillé au Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous au poste de *préposé à la bibliothèque*, classe « AB », col blanc étudiant, division Bibliothèque, Service des loisirs, pour la période de septembre 2009 à juin 2010, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

- Milène Chagnon
- Sarah Côté-René
- Katherine L'abbée-Lacas
- Marie-Ève Pérusse
- Marianne Saint-Aubin
- Laura Suzanne Soares

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

09-09-19 EMBAUCHE AUXILIAIRES – PRÉPOSÉ AUX SALLES, SERVICE DES LOISIRS – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre différents services dans le cadre de la location des salles du Complexe Roméo-V.-Patenaude, de l'Hôtel de ville et du Centre Claude-Hébert;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une banque d'employés afin d'offrir ces services au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche pour l'année 2009, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste de *préposé aux salles*, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- Dylan Cera Émard
- Mélanie Chauvin-Lespérance
- Marie-Michèle Côté
- Katherine L'abbée Lacas
- Amilie Lefort
- Benjamin Maître
- Jérémie Maître
- Paula St-Jean

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 09-03-42;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-21-117.

09-09-20 EMBAUCHE AUXILIAIRES – PRÉPOSÉ AU PATINAGE LIBRE, SERVICE DES LOISIRS – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre à la disposition de ses citoyens des heures de patinage libre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des préposés au patinage libre;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche, pour la période de septembre 2009 à avril 2010, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste de *préposé au patinage libre*, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- David Beaulieu
- Jérémie Maître

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des employés auxiliaires adoptée par la résolution 09-03-42;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-33-117.

09-09-21 EMBAUCHE PROFESSEURS – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chacun des candidats sélectionnés a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de professeur au Service des loisirs, selon ce qui suit :

Nom	Titre	Poste budgétaire	Taux horaire	Période	
				du :	au :
Radwan Azzouz	professeur - guitare	02-702-90-116	35,00\$	2009-09-30	2010-05-01
Josée Bérard	professeur - conditionnement	02-701-53-116	41,00\$	2009-09-28	2010-05-01
Annie-Kim Brais	animatrice - danse	02-702-90-116	20,00\$	2009-09-24	2010-05-29
Annie Catellier	animateur - conditionnement	02-701-53-116	30,00\$	2009-09-28	2010-05-01
Mylène Champagne	instructeur - gymnastique	02-701-53-116	27,00\$	2009-09-26	2010-05-01
Mylène Champagne	animateur - conditionnement	02-701-53-116	30,00\$	2009-09-26	2010-05-01
Carole Deslauriers	professeur yoga	02-701-53-116	53,00\$	2009-09-22	2010-05-01
Carole Gélinas	professeur - gardiens avertis	02-702-90-116	25,00\$	2009-09-27	2010-06-24
Lise Gervais	animateur - karaté	02-701-53-116	20,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Suzanne Grondin	professeur - théâtre	02-702-90-116	26,00\$	2009-09-26	2010-05-01

Nom	Titre	Poste budgétaire	Taux horaire	Période	
				du :	au :
Louise Guertin	professeur - arts visuels	02-702-90-116	26,00\$	2009-09-28	2010-05-01
Richard Lafond	animateur - karaté	02-701-53-116	20,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Guillaume Larocque	professeur - karaté	02-701-53-116	25,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Kevin Lau Tum Sun	animateur - karaté	02-701-53-116	20,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Maxime Leclerc	animateur - karaté	02-701-53-116	20,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Rebekah Leitner	animatrice - danse	02-702-90-116	20,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Julie Murray Desrosiers	animatrice - danse	02-702-90-116	20,00\$	2009-09-29	2010-05-29
Pierre Payant	animateur - karaté	02-701-53-116	20,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Stéphanie Pincince	animatrice - arts visuels	02-702-90-116	17,50\$	2009-09-26	2010-05-01
Stephen Quiblat	animateur - karaté	02-701-53-116	20,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Michael Richard	animateur - karaté	02-701-53-116	20,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Mélanie Rochon	animateur - karaté	02-701-53-116	20,00\$	2009-09-26	2010-05-29
François Théoret	professeur - karaté	02-701-53-116	25,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Normand Théoret	instructeur - karaté	02-701-53-116	36,00\$	2009-09-26	2010-05-29
Sylvie Théroux	professeur - danse	02-702-90-116	32,00\$	2009-09-28	2010-06-24
Sharon Vocino	professeur - baladi	02-702-90-116	27,00\$	2009-09-28	2010-09-10

QUE les deniers requis au paiement du salaire des professeurs soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

09-09-22 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – FRISBEE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier Hurtubise est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération Canadian Ultimate Player Association (CUPA);

CONSIDÉRANT sa participation au championnat National de l'Ultimate Frisbee 2009, du 13 au 16 août 2009, à Winnipeg, au Manitoba;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 325 \$ à monsieur Olivier Hurtubise;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-09-23 AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – INSCRIPTION
PAR INTERNET – SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 16 février 2009 le conseil municipal a autorisé une dépense de 53 000 \$ pour l'implantation du projet d'inscription par Internet des activités offertes par le Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'une somme supplémentaire est requise pour terminer l'implantation du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs, à effectuer une dépense supplémentaire de 5 000 \$, pour l'implantation du projet d'inscription par Internet des activités offertes par le Service des loisirs. Monsieur Patenaude doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus accumulé non affecté, au poste budgétaire 22-905-58-777.

**09-09-24 AUTORISATION DE DÉPENSES – RÉAMÉNAGEMENT DES
TERRAINS DE SOCCER – PARC CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement et d'amélioration des terrains de soccer existants situés au parc Champlain (projet 2009-589);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs, à effectuer les achats requis pour procéder au réaménagement des terrains de soccer au parc Champlain, et ce, jusqu'à concurrence de 110 000 \$. Monsieur Patenaude doit cependant se

conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement des dépenses soient puisés à même les disponibilités du fonds de parcs, au poste budgétaire 22-905-89-718.

09-09-25 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1008-04-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1008-00 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1008-04-09 modifiant le règlement 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier la période d'interdiction de stationnement de nuit;

De plus, madame la conseillère Thérèse Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

09-09-26 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1235 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES C04-409 ET I04-411, DE RETIRER LA ZONE I04-410 AINSI QUE LES USAGES ET LES NORMES QUI S'Y APPLIQUENT ET DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C04-409

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1235 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones C04-409 et I04-411, de retirer la zone I04-410 ainsi que les usages et les normes qui s'y appliquent et de modifier la grille des usages et normes de la zone C04-409;

De plus, monsieur le conseiller Kevin Vocino demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

09-09-27 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE H05-523 POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE H05-561 ET LUI ASSUJETTIR UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES ET RETIRER LA CLASSE D'USAGE UNIFAMILIAL EN STRUCTURE JUMELÉE ET CONTIGUË POUR LA ZONE H05-523

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 31 août 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1232 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H05-523 pour créer la nouvelle zone H05-561 et lui assujettir une grille des usages et normes et retirer la classe d'usage unifamilial en structure jumelée et contiguë pour la zone H05-523, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 16 novembre 2009 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

09-09-28 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1233 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 917 RELATIF À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES I04-417 ET I04-418 À UN P.I.I.A. ET DE LEUR ATTRIBUER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET D'AJOUTER DES CRITÈRES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES À LA ZONE I04-412

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 31 août 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1233 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones I04-417 et I04-418 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation et d'ajouter des critères d'évaluation spécifiques à la zone I04-412, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 16 novembre 2009 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Dix personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

09-09-29 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 heures.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière